



## SITE INSCRIT DE LA VALLEE DE L'AURENCE

### **NATURE ET INTERET DU SITE**

Le site est composé de deux ensembles discontinus très vallonnés formés par l'Aurence et ses affluents : ruisseaux du Coyol et du Champy au Nord, ruisseau de Chamberet au Sud.

De grands alignements de chênes qui rendent pittoresque le bocage des pentes, de très nombreux points de vue sur des portions de vallée avec château, parc et coteaux bocagers, de longues allées cavalières dans les massifs forestiers (près des châteaux de Chamberet et de Reignefort) caractérisent ce site.

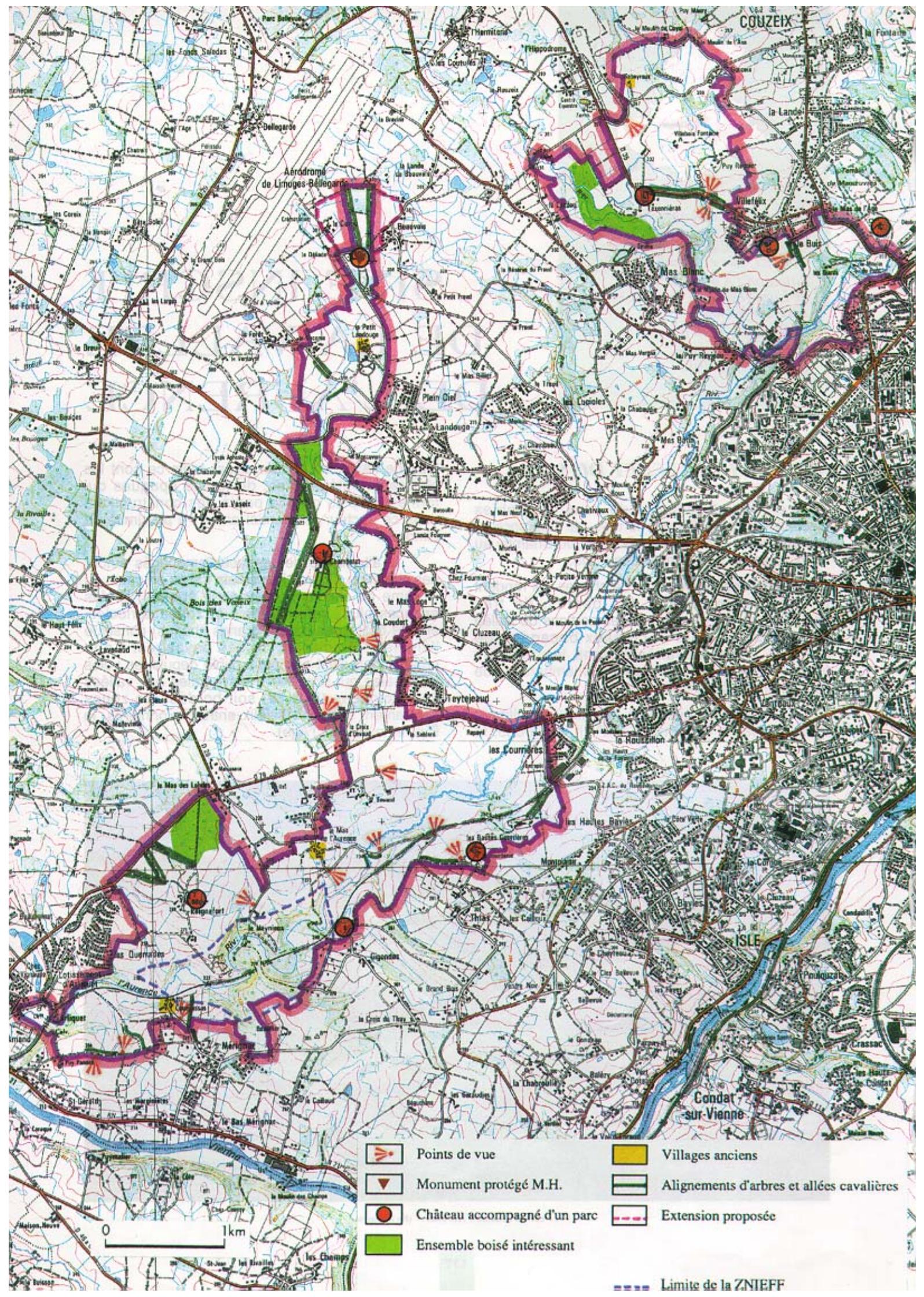
On remarque quelques hameaux et villages traditionnels (le Sabeyroux, le Petit Landouge, le Mas de l'Aurence, Couerassas)

mais ce sont les châteaux, villégiatures, de toutes époques qui forment la plus grande partie des constructions dans ce secteur résidentiel ancien à proximité de Limoges.

L'alternance des espaces aménagés autour des châteaux (abords immédiats traités en parcs au XIXème ou réaménagés à cette époque) et des espaces plus naturels (bois et zones agricoles, encore délimitées par de grands chênes) constitue l'élément structurant de ces paysages. Cette organisation n'est pas perceptible depuis les voies principales qui sont soit transversales aux vallées soit éloignées (R.D.79) soit bordées de zones récemment bâties (Villefélix entre Texonnières, le Buis et le Mas de l'Age).



A l'est du mas de l'Aurence. (Ph. A. Oustric.)



- |  |                              |  |   |
|--|------------------------------|--|---|
|  | Points de vue                |  | Villages anciens                          |
|  | Monument protégé M.H.        |  | Alignements d'arbres et allées cavalières |
|  | Château accompagné d'un parc |  | Extension proposée                        |
|  | Ensemble boisé intéressant   |  | Limite de la ZNIEFF                       |



Château de Reignefort. (Ph. F. Binet)

*A Beauvais, le château, du XVIIIème classé Monument Historique, qui servait de maison de campagne aux abbés de Saint Martial de Limoges a été construit par Joseph Brousseau. La pièce d'eau située à l'Ouest , devant une terrasse plantée de*

*platanes, met en valeur l'architecture sobre de l'édifice et ses admirables proportions.*

*La chapelle d'Arliquet, édifice en briques avec des arêtes en pierre calcaire, a été achevée en 1868 sur le site d'une ancienne chapelle. Elle renferme des reliques de Saint Fulgence, Saint Honorat, Saint Anthyme et Sainte Cornélie. Un chemin de croix et un sentier aménagé près d'une grotte mènent au calvaire.*

Dans la partie Sud, le chemin de crête entre Puy Panard et Mérignac offre de très amples panoramas sur les vallées de l'Aurence et de la Vienne.

La vallée de l'Aurence, sinueuse et encaissée entre Gigondas et Couerassas présente des intérêts paysager et botanique (Z.N.I.E.F.F.) à proximité du Meynieux.

## **EVOLUTION DU SITE**

La mise à quatre voies de la R.N. 141 a provoqué une coupure du site. Le développement de nombreuses zones d'habitat et d'activités en limite de périmètre protégé semble vouloir "grignoter" l'espace de la vallée. L'organisation des lotissements est en rupture complète avec la structure paysagère de cet

espace. Les continuités avec les bourgs anciens n'existent pas toujours ou sont peu visibles, ce qui provoque l'impression d'un développement anarchique de l'habitat. Les faibles volumes des plantations, le choix des essences et les limites nettes des jardins accentuent la rupture entre zones pavillonnaires et espace de vallée (qu'il soit agricole ou résidentiel).

## **PROPOSITION DE MISE EN VALEUR**

Des plantations d'alignement (chênes ou platanes) le long de la R.D. 79 réduiraient l'impact visuel du trafic automobile et permettraient de rythmer le coteau.

Une extension du périmètre à proximité du château de Beauvais est nécessaire. Seules les allées cavalières menant au château sont protégées alors que tout l'espace entre les villages de Beauvais et du Cavou constitue son environnement paysager immédiat. Les villages peuvent former la limite du site ou y être inclus. Menacé par l'urbanisation, la protection du bois des Vaseix, au titre des sites ou par le Plan d'Occupation des Sols participerait au maintien d'une ceinture verte aux abords de Limoges.